

BGE ADIL

Dispositif Local d'Accompagnement



Accompagner
et consolider
les structures
d'utilité sociale



Un accompagnement au service des associations

Le **DLA** est un dispositif d'appui au service des structures d'utilité sociale, pour les aider à se consolider et à progresser avec l'appui de professionnels externes.

C'est un outil local indépendant, d'accès gratuit, dont le principe est reproduit dans tous les départements et conventionné par l'Etat, la Caisse des dépôts et les collectivités locales pour porter la fonction de **DLA**.

L'offre de service du **DLA** du Val de Marne est animée depuis son lancement par la BGE-ADIL qui mobilise au service des bénéficiaires du programme son expérience de plus de 30 ans dans l'accompagnement des initiatives solidaires.

The logo for DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) features the letters 'DLA' in a white, serif font, centered within a blue circle. This circle is set against a dark blue rectangular background.

Le DLA pour qui ?

- Les associations loi 1901, dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, des services à la personne, de la culture, de l'éducation populaire ...
- Les structures d'insertion par l'activité économique (EI, AI, RQ, ETTI ...),
- Les structures coopératives (SCOP, SCIC...).

Un dispositif au plus près de vous

Ainsi, le Dispositif Local d'Accompagnement (**DLA**) s'adresse à des associations qui ont la volonté de **consolider leur activité et pérenniser leurs emplois**, et qui ont identifié des difficultés nécessitant un appui professionnel externe.

Celui-ci peut porter sur l'ensemble des fonctions de l'association (Gestion, Ressources Humaines, Stratégie, Communication, Montage financier, etc.).

Concrètement, le **DLA** peut par exemple financer des accompagnements pour : valoriser le projet associatif et remobiliser des bénévoles, apporter une méthodologie de gestion de projet, rechercher des partenaires financiers, améliorer la communication externe, mettre en place une comptabilité analytique...

Dans chaque département, il existe un pilote **DLA** pouvant vous accueillir : la BGE-ADIL a reçu délégation de cette mission sur l'ensemble du département du Val de Marne

Une démarche structurante

Concrètement, suite à la mobilisation du **DLA** par une association, un chargé de mission organise un entretien individuel avec ses dirigeants bénévoles et/ou salariés. Il établit un diagnostic global de la situation de l'association et définit avec les dirigeants les axes de travail sur lesquels ils peuvent être appuyés par un cabinet conseil pour un accompagnement individuel ou collectif.

L'ensemble de ces organismes proposent une méthode de travail basée sur le transfert de compétences, en d'autres termes ils privilégient le « faire avec » au dépend du « faire à la place de ».

L'accompagnement est entièrement pris en charge par le **DLA** mais nécessite un engagement et une implication totale des dirigeants associatifs.



Un accompagnement dans le temps, pour des évolutions en profondeur :

Accueil ▶ Diagnostic partagé ▶ Mise en place du plan d'accompagnement ▶ Suivi de la mission

Des engagements réciproques

Le DLA : Respecte les valeurs et les projets de l'association, l'engagement des bénévoles et le travail des salariés, et bien entendu, assure la confidentialité des informations qu'elle reçoit.

L'association : Favorise par son implication dans le dispositif, la réussite du plan d'accompagnement. C'est l'une des conditions qui permet la prise en charge spécifique du dispositif.

Une prise en charge pour soutenir les emplois d'utilité sociale

Le **DLA** est un dispositif entièrement gratuit pour l'association car l'appui est pris en charge dans sa totalité par les partenaires financiers du **DLA** : *le Conseil Général du Val de Marne, la DIRECCTE U94, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), et le Fonds Social Européen.*

Synthèse des avantages du dispositif

- La prise en charge intégrale des prestations pour l'association
- Une procédure personnalisée
- Un accompagnement de proximité
- Des intervenants et des experts sélectionnés pour leurs compétences et leur connaissance du milieu associatif, au prix du marché
- Un soutien avant, pendant, après la mise en œuvre du plan d'action
- Une possibilité de mise en relation directe avec des financeurs.

Le DLA au niveau national

Depuis sa mise en place sur le territoire national en 2003, près de **32 000 structures** d'utilité sociale, représentant **350 000 emplois consolidés**, ont bénéficié de l'action du DLA.



dans le Val-de-Marne

C'est à ce jour :

- Plus de **250 associations** diagnostiquées
- Plus de **340 ingénieries** individuelles ou collectives mises en place.
- Plus de **4400 emplois** concernés dans les associations ayant bénéficiées d'une ingénierie.



Ce programme est financé par :

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'EMPLOI



BGE ADIL : 1 rue Charles Fourier - 94500 Champigny sur Marne • Tél. : 01 45 16 57 78 - Fax : 01 48 81 67 73
contactdla94@bge-adil.eu - www.bge-adil.eu

Retrouvez toute l'actualité du **DLA** dans la rubrique du même nom sur notre site internet.